



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : de signer les conventions de mise à disposition du personnel de la CDCHS)

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition d'agents, pour l'année 2022, dans le cadre de travaux de nettoyage en espace vert et en rivière avec les syndicats et communes suivants :

Rivière :

- Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne et ses Affluents (SYMBAS)
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lary (SYMBAL)

Espace Vert Nord :

- Allas-Champagne
- Brives-sur-Charente
- Mazerolles
- Neuillac
- Jonzac
- Bougneau
- Fontaines d'Ozillac
- Soubran

Espace Vert Sud :

- Bédénac
- Bussac Forêt
- Cercoux
- Chepniers
- Chevanceaux
- Clérac
- La Clotte
- Montendre
- Montguyon
- Montlieu-la-Garde
- Orignolles
- Saint-Aigulin

Fait à Jonzac,

Le 10.01.22

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU